

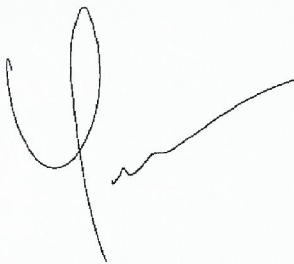
DONT ACTE sans renvoi

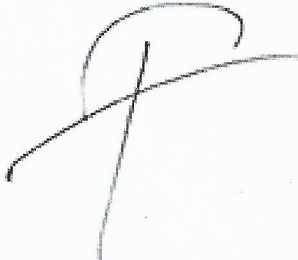
Généré en l'office notarial et visualisé sur support électronique aux lieu, jour, mois et an indiqués en entête du présent acte.

Et lecture faite, les parties ont certifié exactes les déclarations les concernant, avant d'apposer leur signature sur tablette numérique.

Le notaire en concours a signé sur la tablette numérique.

Puis le notaire qui a recueilli l'image de leur signature manuscrite a lui-même signé au moyen d'un procédé de signature électronique sécurisé.

| | |
|--|--|
| <p>M. LINGET Valentin agissant en qualité de représentant a signé</p> <p>à PARIS le 23 décembre 2020</p> |  |
|--|--|

| | |
|--|--|
| <p>et le notaire Me REGENT SEBASTIEN a signé</p> <p>à L'OFFICE L'AN DEUX MILLE VINGT LE VINGT TROIS DÉCEMBRE</p> |  |
|--|--|

SUIT LA TENEUR LITTERALE DES ANNEXES